



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 13 octobre 2020

### **Covid-19 : le préfet de la Haute-Savoie prend de nouvelles mesures afin de freiner la propagation du virus**

Face à la dégradation rapide et continue de la situation sanitaire, Alain Espinasse, préfet de la Haute-Savoie, a pris ce jour un arrêté préfectoral afin de freiner la propagation du virus dans le département. À compter du mercredi 14 octobre et jusqu'au 30 octobre, le port du masque devient obligatoire dans l'ensemble du département de la Haute-Savoie, pour toute personne de 11 ans et plus :

- aux abords, dans un périmètre de 50 mètres, des établissements scolaires (premier et second degré) et d'enseignement supérieur pendant les horaires de fonctionnement de ces établissements ;
- aux abords, dans un périmètre de 50 mètres, des gares de transport terrestre, ferroviaire et lacustre, pendant les horaires de fonctionnement de ces établissements ;
- dans les parcs de stationnement des centres commerciaux et hypermarchés (établissements recevant du public de type M de 1ère catégorie), et aux abords de ces établissements dans un périmètre de 50 mètres, durant les horaires d'ouverture.

Par ailleurs, le port du masque reste obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans pour les :

- rassemblements, réunions ou activités mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, pour lesquels les organisateurs sont soumis à l'obligation de déclaration au sens de l'article 3 du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020, à l'exception des pratiques d'activité sportive ;
- marchés publics de plein air, brocantes et vides-greniers.

L'obligation de port du masque n'est pas applicable aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation, et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus.

Ainsi, au regard de la propagation très rapide du virus Covid-19, à laquelle la Haute-Savoie fait désormais face, les comportements individuels sont responsables de la situation collective. Maîtriser le risque pour soi, c'est maîtriser le risque collectif. Se protéger, c'est protéger les autres.

Tous ensemble, soyons vigilants et responsables !

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie  
BP 2332  
74 034 Annecy cedex